

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n° CCSDCC20036 du 15/07/2020 relative à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Saulnois (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20037 du 15/07/2020 fixant à 15 le nombre de vice-présidents qui siègeront d'office au sein du bureau communautaire, et fixant à 15 le nombre de membres complémentaires du bureau communautaire (mandature 2020-2026) ;

Vu les délibérations n° CCSDCC20038 à CCSDCC20052 incluse relatives à l'élection des 15 Vice-présidents de la Communauté de Communes du Saulnois (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20054 du 15/07/2020 relative à l'élection des 15 membres complémentaires du bureau communautaire (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20060 du 27/07/2020 portant délégations au bureau ;

Vu la convocation au Bureau en date du 19/05/2021 ;

Le jour susdit, les membres du bureau se sont réunis au sein de la Salle Saint Exupéry à DELME, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Vu que la moitié des membres délégués est présente, le bureau a qualité pour délibérer de façon valide.

Etaient présents et avaient donné procuration :

| Président | Vice-présidents | Autres membres du bureau | Membre ayant donné procuration |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------------------------------------|
| Jérôme END | Armelle BARBIER | Gaëtan BENIMEDDOURENE | Jérôme LANG (Procuracion donnée à Michel HAMANT) |
| | David BARTHELEMY | Sylvie BOUSCHBACHER | |
| | Christophe ESSELIN | Sylvain CIMINERA | |
| | François FLORENTIN | Laurent CLAUDEL | |
| | Michel HAMANT | Bernard DOYEN | |
| | Annette JOST | Rémy HAMANT | |
| | Nicolas KARMANN | Gaëlle QUENETTE | |
| | Gérard MEYER | Michel RAMBOUR | |
| | Christelle PILLEUX | Carole REMILLON | |
| | Thierry SUPERNAT | René VERHEE | |
| | Gilbert VOINOT | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| 1 | 11 | 10 | 1 |
| Présents : 22 – Votants : 23 | | | |

Etaient également présents :

M. Eric MAROCHINI, Directeur Général des Services
Mme Audrey MOLINERIS, Secrétaire des Assemblées

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h00 et remercie les élus pour leur présence en séance du bureau de ce soir.

Procès-verbal :

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver le PV n°3 du bureau du 14 avril 2021 qui a été mis en ligne dans l'extranet « élus ».

Après délibération, l'assemblée **APPROUVE** le PV n°3 du bureau du 14 avril 2021.

| | |
|-------------------|-----------|
| Nombre de votants | 23 |
| Majorité absolue | 12 |
| Pour | 23 |
| Contre | 0 |

POINT N° CCSBUR21020

COMMUNICATION

Objet : Nouvelle signalétique du Saulnois – Approbation du plan de financement prévisionnel – Demande de subvention auprès du GAL Moselle Sud, de l'Etat et de la Région

Dans le cadre de sa démarche de meilleure identification de son espace territorial, la Communauté de Communes du Saulnois a décidé de retravailler l'ensemble de la signalétique la concernant, notamment celle devant marquer symboliquement ses entrées.

La Communauté de Communes du Saulnois ambitionne ainsi d'améliorer sa signalétique de territoire, qu'elle soit touristique et économique, pour développer l'attractivité de son territoire.

La signalétique directionnelle ou publicitaire existante n'a pas été renouvelée depuis de nombreuses années, elle est désormais dégradée, obsolète voire même inexistante. Les entrées du territoire ne disposent d'aucune signalétique permettant d'identifier le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois, les zones d'activités économiques ne sont pas correctement matérialisées, les atouts touristiques, outre les sites départementaux, ne sont pas mis en valeur par une signalétique *ad hoc*. Ces manques constituent une faiblesse en termes de marketing territorial pour le Saulnois.

Une remise à niveau de la signalétique d'accueil est donc nécessaire en définissant un programme opérationnel et en donnant au territoire une identité perceptible afin :

- d'identifier les limites du territoire
- d'accueillir le visiteur à l'entrée du territoire
- de créer un sentiment d'appartenance pour les usagers et habitants en affichant une image homogène sur l'ensemble des équipements de la CCS et à l'entrée des communes
- de renseigner le visiteur de passage ou en transit sur l'offre touristique et économique
- de susciter l'envie de découvrir l'offre touristique du Saulnois par les visiteurs ou de rester sur le territoire
- de mettre en tourisme l'offre existante
- de mailler le territoire pour avoir une meilleure lisibilité de l'offre touristique
- de valoriser nos zones d'activités économiques

Pour mener à bien ce projet, la communauté de Communes du Saulnois s'adjoindra des services d'un maître d'œuvre.

Les travaux porteront sur les thématiques suivantes :

1. IDENTIFIER LES LIMITES DE TERRITOIRE

1.1 Mise en place de panneaux routiers de signalisation d'intérêt culturel et touristique

Il est ainsi prévu d'implanter 7 panneaux de ce type. Chaque panneau sera personnalisé en fonction des sites emblématiques d'intérêt touristique ou culturel du secteur concerné.

1.2 Rénovation de la fresque de Francaltroff

1.3 Mise en place de panneaux aux entrées d'agglomération des communes

Il est prévu d'implanter environs 342 panneaux dans les 128 communes du Saulnois (mât + cartouche de type M4)

1.4 Fourniture de drapeaux aux 128 communes du Saulnois

Pour compléter cette volonté de faire partager une même identité territoriale, chaque commune membre du Saulnois se verra doter d'un drapeau de la Communauté de Communes du Saulnois.

2. AMELIORER LA SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE

2.1 Rénovation de la signalétique directionnelle

L'ancien logo de la Communauté de Communes du Saulnois existe encore sur une soixantaine de flèches directionnelles. Il est nécessaire de remplacer cet ancien logo.

2.2 Mise en place d'une signalétique directionnelle touristique – Panneau D21 ou D43

Le besoin est estimé à 20 panneaux.

3. INDIQUER LES EQUIPEMENTS ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES

3.1 Mise en place de totems d'entrée sur les zones économiques communautaires

Compte-tenu du nombre d'entrées, le besoin est estimé à 12 totems de ce type.

- Morville lès Vic (2 totems)
- Dieuze (2 zones) (4 totems)
- Delme (1 totem)
- Munster (1 totem)
- Francaltroff (3 totems)
- Amelécourt (Zone commerciale d'Intérêt Communautaire) (1 totem)

3.2 Mise en place de SIL (Signalisation d'Intérêt Local) sur les zones économiques communautaires

Descriptif des zones et des besoins :

- Morville lès Vic - 2 entrées – 12 entreprises – projets d'implantation de SIL : de 1 à 4
- Dieuze – La Sablonnière – 2 entrées – 2 entreprises - projets d'implantation : 2
- Dieuze – Nord-Est – 2 entrées – 15 entreprises - projet d'implantation : 2
- Delme – 1 entrée – 5 entreprises
- Francaltroff – 3 entrées – 14 entreprises - projet d'implantation : de 1
- Amelécourt (Zone commerciale d'Intérêt Communautaire) – 1 entrée – 1 entreprise

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel, tel que présenté ci-dessous :

| DEPENSES | Montant HT | Montant TTC | RESSOURCES | Montant | % sur HT | Montant TTC | % sur TTC |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|----------------------------------------------------|------------|----------|-------------|-----------|
| Etudes – Travaux préparatoires | 20 500,00€ | 24 600,00€ | Aides publiques : | | | | |
| MOE | 5 500,00€ | 6 600,00€ | | | | | |
| Géomètre | 5 000,00€ | 6 000,00€ | ETAT-DETR | 95 256,00€ | 40,00% | 95 256,00€ | 33,33% |
| Installation chantier | 5 000,00€ | 6 000,00€ | | | | | |
| Signalisation de chantier | 5 000,00€ | 6 000,00€ | | | | | |
| Signalétique touristique | 139 140,00€ | 166 968,00€ | Autres subventions Etat à préciser : DETR FNADT... | | | | |
| Panneaux routiers de signalisation d'intérêt culturel et touristique (H33) | 35 000,00€ | 42 000,00€ | Collectivités locales et leurs groupements | | | | |
| Design des panneaux | 5 000,00€ | 6 000,00€ | | | | | |
| Panneaux de territoire (type M4) 342 ex | 66 690,00€ | 80 028,00€ | | | | | |
| Flèches directionnelles (rénovation et | 2 000,00€ | 2 400,00€ | - région | 45 246,60€ | 19,00% | 42 245,60€ | 15,83% |

| | | | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------------------|--------------------|----------------|--------------------|---------------|
| installation) Type D21 20 ex | | | | | | | |
| Mât pour D21 | 1 200,00€ | 1 440,00€ | | | | | |
| Travaux de dépose | 6 840,00€ | 8 208,00€ | | | | | |
| Fresque de Francaltroff | 22 410,00€ | 26 892,00€ | - département | | | | |
| Signalisation zones économiques | 75 600,00€ | 90 720,00€ | - communes ou groupement de communes | | | | |
| Totems | 44 000,00€ | 52 800,00€ | Union européenne LEADER | 50 000,00€ | 21,00% | 50 000,00€ | 17,50% |
| Design des totems | 5 000,00€ | 6 000,00€ | | | | | |
| Signalisation d'intérêt locale (SIL) | 22 000,00€ | 26 400,00€ | Etablissements publics | | | | |
| Fourniture et pose autocollants sur panneaux | 2 600,00€ | 3 120,00€ | | | | | |
| Travaux de dépose | 2 000,00€ | 2 400,00€ | Autres FCTVA | | | | |
| Fournitures | 2 900,00€ | 3 480,00€ | | | | | |
| Drapeaux | 2 900,00€ | 3 480,00€ | Sous-total aides publiques : | 190 502,60€ | 80,00% | 190 502,60€ | 0,00% |
| Pour les dépenses de fonctionnement, détailler les dépenses, notamment salaires et charges (3) | | | Autofinancement | 47 637,40€ | 20,00% | 95 265,40€ | 33,34% |
| | | | Fonds propres | | | | |
| | | | Emprunts (2) | | | | |
| A DEDUIRE (S'il y a lieu) | | | Crédit-bail | | | | |
| Recettes générées par l'investissement | | | Autres (2) | | | | |
| | | | Sous-total autofinancement | | | | |
| TOTAUX | 238 140,00€ | 285 768,00€ | | 238 140,00€ | 100,00% | 285 768,00€ | 84,17% |

- De **SOLLICITER** les subventions auprès du GAL Moselle Sud à hauteur de 50 000,00 € TTC, auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 95 256,00 € TTC et auprès de la Région Grand Est à hauteur de 45 246,60 €.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, tel que présenté ci-dessus ;
- **SOLLICITE** les subventions auprès du GAL Moselle Sud à hauteur de 50 000,00 € TTC, auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 95 256,00 € TTC et auprès de la Région Grand Est à hauteur de 45 246,60 € ;
- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

| | |
|-------------------|-----------|
| Nombre de votants | 23 |
| Majorité absolue | 12 |
| Pour | 22 |
| Contre | 0 |

POINT N° CCSBUR21021

COMMUNICATION

Objet : Concours photos-vidéos de la Communauté de Communes du Saulnois – Approbation du règlement – Année 2021

La Communauté de Communes du Saulnois organise son 10^{ème} concours « Le Saulnois en images » pour mettre en avant son territoire qui se déploiera autour de 4 thèmes :

- Photographies de nos artisans et commerçants
- Photographies en lien avec la nature et l'agriculture du Saulnois
- Photographies de nos sentiers de randonnée
- Vidéos TikTok : mise en scène dans votre lieu préféré du Saulnois... Chorégraphie, humour, art... Seul, en famille ou entre amis...

Il s'agit de mettre en avant les plus belles images du Saulnois : ses richesses naturelles, ses côtés insolites, ses paysages, ses activités...

Ce concours est ouvert aux adultes et enfants ainsi qu'aux écoles, périscolaires, MJC...

Le jury de la CCS se réunira mi-octobre 2021 pour sélectionner 6 photos/vidéos par catégorie qui seront soumises à un vote en ligne. Il utilisera plusieurs critères pour évaluer les photos : qualité de la prise de vue, originalité du sujet et respect du thème...

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de :

- **VALIDER** le règlement 2021 du 10^{ème} concours photos/vidéos intitulé « Le Saulnois en images », suivant les thèmes précisés ci-dessus.

Après délibération, l'assemblée :

- **VALIDE** le règlement 2021 du 10^{ème} concours photos/vidéos intitulé « Le Saulnois en images », suivant les thèmes précisés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président ou son vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

| | |
|-------------------|-----------|
| Nombre de votants | 23 |
| Majorité absolue | 12 |
| Pour | 23 |
| Contre | 0 |

POINT N° CCSBUR21022

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Objet : Dispositif Petites Villes de Demain – Approbation de la convention de mutualisation, de mise à disposition et de fonctionnement relative au recrutement du chef de projet Petites Villes de Demain entre la CCS, Château-Salins et Dieuze

Les communes de DIEUZE et CHATEAU-SALINS ont été retenues dans le programme « Petites Villes de Demain » le 11/12/2020 sur proposition de Monsieur le Préfet.

Ce programme de redynamisation des centres bourgs (tant en matière de développement économique du centre-ville qu'en matière d'habitat) repose sur une démarche partenariale entre l'Etat, la Région Grand Est, le Conseil Départemental de Moselle, la Banque des territoires, la CCS et les communes du Château-Salins et Dieuze.

En outre, ce programme fait l'objet d'une convention d'adhésion qui sera signée fin mai entre les différentes parties et conformément à la délibération n°CCSDCC21028 du Conseil Communautaire du 14/04/2021.

Conformément à la délibération n°CCSDCC21029 du conseil communautaire du 14/04/2021, un chef de projet sera recruté dans le cadre de cette opération afin de mener à bien le projet de territoire des villes de DIEUZE et CHATEAU-SALINS, mais également à l'échelle de l'intercommunalité, pour développer ses politiques de l'habitat notamment.

Après concertation avec les maires des communes de DIEUZE et CHATEAU-SALINS, et du Président de l'intercommunalité, il est proposé de répartir le temps de travail de l'agent de la façon suivante :

- 40% pour DIEUZE, (soit 2 jours ouvrés par semaine)
- 40% pour CHATEAU-SALINS (soit 2 jours ouvrés par semaine)
- 20% pour la CCS (soit 1 jours ouvré par semaine)

Il est attendu un financement à hauteur de 75% de ce poste pendant toute la durée du programme (2020-2026).

Concernant le reste à charge (sur la base d'un financement attendu de 75% du poste), sa répartition se fera de la façon suivante :

- 20% du reste à charge pour DIEUZE,
- 20% du reste à charge pour CHATEAU-SALINS
- 60% du reste à charge pour la CCS

Au regard de ces éléments, un protocole de fonctionnement entre les trois collectivités a été élaboré.

Considérant la délibération n°CCSDCC21028 du 14/04/2021, autorisant Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain ».

Considérant le protocole de fonctionnement entre les communes de Dieuze, de Château Salins et la Communauté de Communes du Saulnois, relatif aux modalités d'organisation et de gestion autour du poste de Chef de Projet « Petites Villes de Demain ».

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de :

- **L'AUTORISER à signer la convention de mutualisation, de mise à disposition et de fonctionnement relative au recrutement du chef de projet « Petites Villes de Demain » entre la CCS et les communes de Château-Salins et Dieuze.**

Après délibération, l'assemblée :

- **L'AUTORISER à signer la convention de mutualisation, de mise à disposition et de fonctionnement relative au recrutement du chef de projet « Petites Villes de Demain » entre la CCS et les communes de Château-Salins et Dieuze ;**
- **AUTORISE le président ou son vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.**

Résultat du scrutin :

| | |
|-------------------|-----------|
| Nombre de votants | 23 |
| Majorité absolue | 12 |
| Pour | 23 |
| Contre | 0 |

POINT N° CCSBUR21023
ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

Objet : Soutien aux évènements – Approbation du règlement d'intervention - Année 2021

Un règlement de soutien aux évènements du Saulnois existe depuis plus d'une dizaine d'années désormais. Il a pour vocation à prendre une partie des dépenses de fonctionnement (25% - plafonnée à 1 500€) liées à l'organisation d'une manifestation touristique et culturelle.

Un groupe projet a fait l'analyse des subventions versées par la CCS pour le soutien aux évènements touristiques et/ou culturels sur les 3 dernières années.

Il est apparu qu'au-delà du soutien financier de la CCS sur les dépenses de fonctionnement de ces manifestations, un soutien financier sur l'acquisition de petit matériel était opportun pour les associations, et cela à plusieurs titres :

- Pour réduire les dépenses de location de petit matériel,
- Pour les aider à acquérir du petit matériel nécessaire à l'organisation de leurs évènements,
- Pour créer du prêt de matériel entre associations.

Ainsi, le groupe projet a travaillé sur un nouveau règlement. Celui-ci prévoit de soutenir des manifestations à caractère touristique, festif et culturel (« innovant » pour le territoire ou pérenne d'une durée minimum de deux années) organisées par des associations du Saulnois avec la possibilité de subventionner les associations de la façon suivante :

- À hauteur maximum de 25% des dépenses éligibles et justifiées T.T.C. avec un plafond de 1500€, pour toute demande de subvention sans dépense en petit équipement matériel.
- À hauteur maximum de 25% des dépenses éligibles et justifiées T.T.C. et 50% des dépenses liées à l'acquisition de petit matériel avec un plafond de 2000€, pour toute demande de subvention incluant des dépenses en petit équipement matériel.

Le soutien à l'acquisition de petit matériel permettra de constituer une banque de petit matériel à vocation événementielle destiné à être échangé sous forme de prêt entre les associations.

Considérant l'avis favorable de la commission « Tourisme, Culture, Mémoire et Festivités », réunie le 23 mars ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de :

- **VALIDER** le nouveau règlement de soutien aux évènements du Saulnois pour l'année 2021.

Après délibération, l'assemblée :

- **VALIDER** le nouveau règlement de soutien aux évènements du Saulnois pour l'année 2021 ;
- **AUTORISE** le président ou son vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

| | |
|-------------------|-----------|
| Nombre de votants | 23 |
| Majorité absolue | 12 |
| Pour | 23 |
| Contre | 0 |

POINT N° CCSBUR21024
ACTIONS DE PREVENTION

Objet : **Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA) – Attribution de subvention - Année 2021**

Le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA) a pour mission principale de sauvegarder et promouvoir les possibilités d'accès à l'autonomie, à la dignité, et à la solidarité des personnes en difficulté.

Le service d'Accompagnement et de Prévention des Violences Conjugales (APVC) du dispositif Espoir du CMSEA développe des actions diverses et complémentaires :

- Actions en faveur des femmes victimes de violences conjugales et familiales sur le bassin houiller, Moselle-Est, Centre et Sud
- Aide aux victimes de violences intrafamiliales et faites aux femmes.

Elles se déclinent selon 4 principaux axes :

- Lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation ;
- Soutien psychologique et prise en charge des psycho-traumatismes ;
- Approche dite transversale et coopérative (mise en réseau des partenaires et renforcement des compétences des acteurs de terrain) ;
- Animations collectives en direction du grand public.

Sur le territoire du Saulnois, le dispositif Espoir du CMSEA est mis en œuvre à travers son service APVC. Il contribue notamment à :

- Animer la mise en réseau des acteurs locaux
- Sensibiliser à la problématique des violences conjugales
- Participe au comité de coordination de la prévention de la CCS (projet sur le territoire...)

Par un premier courrier en date du 20 janvier 2021, le CMSEA sollicitait la CCS pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 1 000€.

Le 29 mars 2021, par un second courrier, le CMSEA modifiait sa demande en sollicitant une subvention de 5 850€.

Considérant l'avis favorable de la commission « Affaires Sociales et Familiales » consultée par écrit par Monsieur Michel HAMANT, vice-président aux actions de prévention, et proposant de maintenir la subvention à 1 000€ au titre de l'année 2021.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de :

- **VALIDER l'attribution de la subvention de fonctionnement au CMSEA à hauteur de 1000€ au titre de l'année 2021.**

Après délibération, l'assemblée :

- **VALIDE** l'attribution de la subvention de fonctionnement au CMSEA à hauteur de 1000€ au titre de l'année 2021.
- **AUTORISE** le président ou son vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.